

Vaincre l'illettrisme pour réussir...

Charte d'engagement pour vaincre l'illettrisme

En tant que signataires, nous Entreprises, Organisations, Acteurs de terrain, Institutions, nous nous engageons concrètement à lutter contre l'illettrisme en :

1

Fournissant un appui intra entreprises, intra organisations et intra Institutions au déploiement des actions et méthodologies de repérage de personnes en situation d'illettrisme.

2

Sécurisant nos salariés, adhérents et agents, repérés en situation d'illettrisme, dans une démarche de dialogue et de confidentialité.

3

Accompagnant la démarche des personnes en situation d'illettrisme, qui s'engagent dans un parcours de formation d'acquisition des compétences de base.

4

Nommant un référent/relais interne de notre organisation, entreprise et/ou institution signataire.

8

Communiquant sur l'illettrisme dans les milieux professionnels, à l'intérieur comme à l'extérieur de notre entreprise, de notre organisation, et des institutions pour lever le « tabou » sur ces situations.

5

Inscrivant la lutte contre l'illettrisme dans notre entreprise, notre organisation, notre institution comme **une priorité**.

6

Relayant auprès des instances publiques ou privées, et toutes autres entreprises, le programme du FIAF, pour la lutte contre l'illettrisme en milieu professionnel.

7

Partageant de manière constructive, confidentielle et bienveillante, nos observations de la maîtrise insuffisante des compétences de base d'une partie de nos collaborateurs, pour révéler, ce qui a permis le maintien de cette situation dans notre organisation.

9

Encourageant le repérage bienveillant des personnels ou prestataires de notre entreprise, de nos adhérents, de nos agents du service public, ayant besoin de s'inscrire en formation qualifiante, pour l'acquisition des compétences de base.

10

Participant à l'effort de mutualisation de recueils d'outils et de bonnes pratiques liés au repérage et à l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme.

11

Renforçant les futures actions de remédiation à la maîtrise des compétences de base en milieu professionnel.

12

Facilitant la contextualisation des outils pédagogiques spécifiques conçus par les organismes de formation.

Le : _____

Signature(s) :